



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

stations de montagne

Question orale n° 1653

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, sur le déficit d'enneigement dans les stations de sports d'hiver de moyenne montagne. Ces stations vont devoir de plus en plus composer avec le manque de neige, dû au réchauffement climatique, et particulièrement criant au début de la saison 2016-2017. Elles s'adaptent bien sûr autant que possible, et ont bénéficié d'aides débloquées par les collectivités territoriales. Cependant, au-delà des dispositifs d'urgence mis en œuvre par certains préfets, il souhaite connaître les mesures structurelles qu'il compte prendre par anticipation, pour accompagner les stations face à une situation qui sera sans doute amenée à se reproduire d'année en année.

Texte de la réponse

ENNEIGEMENT DES STATIONS DE MOYENNE MONTAGNE

M. le président. La parole est à M. Lionel Tardy, pour exposer sa question, n° 1653, relative à l'enneigement des stations de moyenne montagne.

M. Lionel Tardy. Monsieur le secrétaire d'État, en novembre dernier, l'observatoire régional des effets du changement climatique publiait la mise à jour de son étude « Changement climatique et tourisme en Rhône-Alpes : températures, enneigement et fréquentation des domaines skiables alpins ». Son constat est sans appel : si la neige tombe encore, la décennie 1980 a marqué le début d'une période où l'épaisseur du manteau neigeux s'est réduite comme une peau de chagrin. Pour la troisième année consécutive, l'or blanc peine à recouvrir nos massifs montagneux et un tapis vert a remplacé le tapis blanc pendant les vacances de Noël. Les aléas météorologiques sont le quotidien des acteurs de la montagne mais dans ce cas c'est bien le dérèglement climatique et la hausse durable des températures qui sont à l'œuvre, personne ne peut le nier. Les stations, en particulier celles de moyenne montagne, vont devoir composer avec ce déficit d'enneigement chronique.

En Haute-Savoie, la situation est critique pour de nombreuses stations – c'est la raison de ma question. L'avenir de certaines stations de ski, comme celle du Semnoz, est clairement posé. Partout, c'est toute une palette d'activités économiques qui est menacée : l'emploi des saisonniers et le tourisme. Les skieurs et leurs accompagnants génèrent 6,5 milliards d'euros de recettes dans les seuls départements de l'Isère, de la Savoie, et de la Haute-Savoie.

Bien sûr, les stations tentent de s'adapter mais elles ont besoin d'aide et de volonté politique. Les élus et les collectivités territoriales ont réagi. Je pense à la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui a débloqué, l'été dernier, une enveloppe de dix millions d'euros pour les investissements en faveur de la neige de culture. L'or blanc à l'état naturel broie du noir dans nos stations de ski. Une production de neige de culture respectueuse de l'environnement semble effectivement être la solution. Des financements ont également été débloqués par les préfets mais souvent dans l'urgence.

Il y a donc un vrai besoin d'agir, non pas à la faveur des crises mais de façon structurelle et par anticipation, pour accompagner les stations de moyenne montagne face à une situation qui sera sans doute amenée à se reproduire d'année en année. Vous allez sans doute me parler de la vingt et unième Conférence des parties – COP 21 – et des actions globales. Il faut, certes, en passer par là mais la montagne a besoin aussi d'actions spécifiques.

Monsieur le secrétaire d'État, la région Auvergne Rhône-Alpes a tenu ses engagements. Comment l'État compte-t-il prendre sa part dans le soutien effectif aux stations de sports d'hiver ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du budget et des comptes publics.

M. Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget et des comptes publics. Permettez-moi monsieur le député, de vous apporter la réponse que je souhaite, et non pas celle que vous me prêtez par anticipation. Parmi les éléments que ma collègue Martine Pinville m'a chargé de vous transmettre ne figure aucune allusion à la COP21 !

Vous avez appelé notre attention sur la situation des stations de sport d'hiver de moyenne montagne, confrontées ces dernières années à un déficit d'enneigement des massifs, notamment en début de saison – je crois savoir que c'est moins le cas au moment où nous parlons. Conscient des difficultés générées par ces aléas climatiques, le Gouvernement a engagé diverses actions. Ainsi il développe depuis 2014 le dispositif des contrats de destination, qui vise à structurer et promouvoir certaines destinations phares à l'international. Chacun des massifs bénéficie aujourd'hui, avec l'aide financière de l'État et l'appui de ses services en région, d'un contrat de destination fixant des objectifs d'accroissement de leur fréquentation, par une clientèle européenne en particulier.

L'offre visée par ces contrats concerne, pour le massif des Vosges, les montagnes du Jura et les Pyrénées, à la fois les activités d'hiver et d'été, associées à des propositions attractives propres à assurer une grande diversité de loisirs culturels, ludiques et festifs : visites, concerts, parcs d'aventure, découverte des productions et des fabrications locales. Le contrat « Voyage dans les Alpes », réunissant les acteurs touristiques des régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence Côte d'Azur, se positionne sur le marché de l'itinérance sous toutes ses formes, avec l'ambition de faire de cette pratique estivale un levier de développement du tourisme durable.

Par ailleurs, la promotion de la destination « France » menée pour le compte de l'État par le groupement d'intérêt économique – GIE – Atout France sur le nouveau site de l'opérateur, à l'adresse « france.fr », est notamment pensée pour valoriser les destinations de montagne sous leurs différents aspects, comme les offres de découverte des grands espaces ou de ressourcement dans des stations thermales de qualité.

Dans un autre registre, le Gouvernement a répondu favorablement aux attentes des professionnels de la montagne en termes de modification du calendrier des vacances scolaires en avançant les dates de vacances de printemps. Cette intervention a eu pour effet d'accentuer significativement la fréquentation touristique de la montagne en avril.

Enfin, l'État est particulièrement attaché au soutien au séjour de jeunes vacanciers en montagne comme moteur de tourisme pérenne, et il l'encourage au travers de l'Agence nationale des chèques-vacances, son opérateur de tourisme social, et des opérations concrètes montées en partenariat notamment avec l'Union nationale des centres sportifs de plein air – l'UCPA.

M. le président. La parole est à M. Lionel Tardy.

M. Lionel Tardy. Monsieur le secrétaire d'État, promouvoir ces destinations au niveau européen via Atout France, c'est bien mais cela ne sert pas à grand-chose s'il n'y a pas de neige ! Ce dont ont besoin les stations, c'est de soutien à l'investissement. Je rappelle que le ski est l'élément central de l'économie des stations. Pour un euro dépensé en forfait, ce sont six euros qui sont dépensés au total en station. Ce sont plus de 122 000

emplois qui sont en jeu, monsieur le secrétaire d'État.

Les collectivités territoriales ne peuvent pas être les seules à mettre la main à la poche. Les syndicats d'aménagement font le maximum mais le coût est élevé, la région Auvergne Rhône-Alpes ne comptant pas moins de 170 stations. Il faut donc vraiment soutenir l'investissement dans nos stations.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1653

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Commerce extérieur, promotion du tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2017](#)

Réponse publiée au JO le : [15 février 2017](#), page 972

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 février 2017](#)